

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 16 octobre 2018.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 16 octobre 2018 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M. Donald Perron, maire de la municipalité de Longue-Rive et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M ^{me}	Micheline Anctil	Forestville
M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Charles Breton	Tadoussac
M ^{me}	Julie Brisson	Longue-Rive
M ^{me}	Marie-France Imbeault	Colombier
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Est absent :

M.	André Desrosiers	Les Escoumins
----	------------------	---------------

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M ^{me}	Véronique Côté	Chargée de projet en transport
M ^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M ^{me}	Stéphanie Gagnon	Directrice du Service de développement économique
M.	François Gosselin	Secrétaire-trésorier et directeur général
M ^{me}	Julie Hamelin	Directrice du Service de la gestion des matières résiduelles

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2018;
4. Administration générale :
 - 4.1. Centre administratif - appel d'offres pour entretien ménager;
5. Service de développement économique et social :
 - 5.1. Demande au FARR - bonification du projet d'amélioration de la visioconférence;
 - 5.2. Carrefour jeunesse-emploi - Place aux jeunes;
 - 5.3. Appuis :
 - 5.3.1. Programme d'aide à l'entrepreneuriat - appui au Conseil régional de mentorat de la Côte-Nord;

- 5.3.2. Appui aux projets du CEDFOB;
- 5.3.3. Appui au projet d'Agriboréal Service-conseil;
- 5.4. Marketing et image de marque - suivi;
- 5.5. Alliance Côte-Nord;
- 6. Gestion des matières résiduelles :
 - 6.1. Opération du centre de transfert - acquisition d'une pelle de manutention sur pneus - octroi de contrat;
 - 6.2. Tri et recyclage des résidus de construction, rénovation et démolition - octroi de contrat;
- 7. Développement culturel :
 - 7.1. Programme SARP - renouvellement de l'entente;
- 8. Transport :
 - 8.1. Transport collectif - signature de contrats de services dans le cadre du transport bénévole et accompagnement;
- 9. Ressources humaines;
- 10. Correspondance;
 - 10.1. Lignes directrices du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - appui à la MRC de Coaticook;
 - 10.2. Demande de modification de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* - appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
 - 10.3. Déclaration commune - Forum des communautés forestières;
- 11. Gestion financière :
 - 11.1. Adoption du rapport des déboursés;
- 12. Affaires nouvelles;
- 13. Période de questions;
- 14. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

M. Donald Perron, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2018-10-220

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point 12. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2018-10-221

**Adoption du procès-verbal
de la séance ordinaire du 18 septembre 2018**

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Ancil, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2018, tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2018-10-222

Centre administratif - appel d'offres pour entretien ménager

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager du centre administratif de la MRC prendra fin le 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC mandate le directeur général afin de préparer et lancer un appel d'offres sur invitation pour les services d'entretien ménager de son centre administratif situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins.

RÉSOLUTION 2018-10-223

**Demande au FARR - optimisation
du projet d'amélioration de la visioconférence**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du *Fonds d'appui au rayonnement des régions* (FARR) ayant pour objet d'améliorer son équipement de visioconférence afin que toutes les MRC de la Côte-Nord soient compatibles et puissent communiquer entre elles, et que celle-ci a été acceptée (résolution 2018-03-064);

CONSIDÉRANT QUE ce projet faisait partie des priorités régionales élaborées dans le cadre de la démarche de révision de la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* et la mise en œuvre du FARR;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet est terminée et qu'il y a lieu de présenter une nouvelle demande au FARR visant à acquérir de l'équipement non prévu dans sa demande initiale, dans le but d'optimiser l'utilisation de son système;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est de 5 062,88 \$;

CONSIDÉRANT QUE le FARR peut contribuer financièrement jusqu'à 80 % du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de déposer une demande afin d'optimiser son projet d'amélioration de l'équipement de visioconférence dans le cadre du prochain appel d'offres du FARR;

QUE si l'aide financière du FARR lui est accordée, il accepte de payer le 20 % résiduel à même le fonds de la SOCOM;

QUE le Conseil autorise le préfet ainsi que le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce projet, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au projet, comme susdit.

RÉSOLUTION 2018-10-224

Carrefour jeunesse-emploi de La Haute-Côte-Nord - Place aux jeunes

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi (CJE) de La Haute-Côte-Nord réalise des actions afin de contrer l'exode des jeunes par des séjours exploratoires pour les 18-35 ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord priorise les projets s'intégrant dans l'axe de développement 3 de la démarche de prospective territoriale de La Haute-Côte-Nord : *Favoriser l'attractivité de La Haute-Côte-Nord et le sentiment d'appartenance des citoyens*;

CONSIDÉRANT QUE les séjours exploratoires ont un effet direct sur l'accueil de nouveaux arrivants et le retour des jeunes en Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la MRC constate un besoin pour les 35 ans et plus;

CONSIDÉRANT QU'aucun organisme du territoire ne dessert cette clientèle;

CONSIDÉRANT QUE d'autres CJE au Québec offrent ce service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC reconnaît l'expertise du CJE de La Haute-Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accorde un soutien financier de 5 000 \$ au CJE de La Haute-Côte-Nord pour la réalisation de séjours exploratoires en 2019 pour les 18-35 ans, et ce, à même le *Fonds de développement des territoires* (FDT);

QU'il accorde un soutien financier supplémentaire de 5 000 \$ au CJE pour la réalisation d'un projet pilote visant à effectuer des séjours exploratoires en 2019 pour les 35 ans et plus, et ce, à même le fonds de la SOCOM;

QU'il demande au CJE de lui présenter un bilan à la fin du projet pilote.

RÉSOLUTION 2018-10-225

Programme d'aide à l'entrepreneuriat - appui au Conseil régional de mentorat de la Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord coordonne la cellule locale de mentorat;

CONSIDÉRANT QUE les cellules locales de La Haute-Côte-Nord, de Manicouagan, de Sept-Rivières et de la Minganie se sont réunies afin de créer une cellule régionale, soit le Conseil régional de mentorat de la Côte-Nord (CRMEN), et ainsi concerter les interventions;

CONSIDÉRANT QUE le CRMEN prévoit organiser un forum régional sur le mentorat d'affaires qui se déroulera à Sept-Îles;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que ce forum régional se déplace sur le territoire des MRC participantes;

CONSIDÉRANT QUE le CRMCMN organise également une délégation Côte-Nord au Rendez-vous Réseau M 2018 à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le CRMCMN a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à l'entrepreneuriat* (PAEN) du ministère de l'Économie et de l'Innovation, et que celle-ci a été acceptée;

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessite l'appui des promoteurs;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet s'élève à environ 40 655 \$;

CONSIDÉRANT QUE la part de la MRC de La Haute-Côte-Nord s'élève à 1 250 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède une *Politique de soutien aux activités de développement* (PSAD) qui lui permet de réaliser des activités de développement s'inscrivant dans le plan d'action du Service de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE le mentorat s'inscrit dans le plan d'action du Service de développement économique;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accorde son appui à la demande déposée par le Conseil régional de mentorat de la Côte-Nord dans le cadre du *Programme d'aide à l'entrepreneuriat*;

QU'il accepte de réserver un montant de 1 250 \$ pour la réalisation de ce projet;

QU'il mandate le Service de développement économique de la MRC de La Haute-Côte-Nord à faire partie du comité organisateur;

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2018-10-226

Appui aux projets du CEDFOB

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Baie-Comeau et le Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB) ont déposé deux projets dans le cadre du *Programme d'innovation dans les collèges et la communauté* du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, portant sur le développement et l'essor des productions fruitières particulières à la Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie les projets intitulés *Essor de quatre productions fruitières particulières à la Côte-Nord et Développement d'une régie de culture commerciale de petits fruits nordiques indigènes de la Côte-Nord*, déposés par le Cégep de Baie-Comeau et le CEDFOB dans le cadre du *Programme d'innovation dans les collèges et la communauté* du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada.

RÉSOLUTION 2018-10-227

Appui au projet d'Agriboréal Service-conseil

CONSIDÉRANT QU'Agriboréal Service-Conseil souhaite déposer un programme de développement de la filière des produits forestiers non-ligneux (PFNL) dans plusieurs municipalités couvrant toutes les MRC nord-côtières dans le cadre du *Fonds d'appui au rayonnement des régions* (FARR);

CONSIDÉRANT QUE ce projet représente un potentiel de développement et que la demande cadre avec les priorités de développement de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'Agriboréal Service-Conseil sollicite l'appui de la MRC, ainsi qu'une contribution financière de 6 000 \$ par année sur une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir du financement, Agriboréal Service-conseil doit consulter le Service de développement économique de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie le projet de développement de la filière des produits forestiers non-ligneux (PFNL) déposé par Agriboréal Service-Conseil dans le cadre de l'appel de projets du FARR;

QU'il invite les représentants d'Agriboréal Service-conseil à consulter son Service de développement économique afin d'obtenir le soutien financier demandé.

RÉSOLUTION 2018-10-228

***Marketing et image de marque - mandat
pour la réalisation d'une brochure promotionnelle***

CONSIDÉRANT QUE le mandat accordé à Fernández Communication inc. (résolution 2014-03-066) pour la réalisation d'un portail Web, dans le cadre du dossier Marketing et Image de marque, est terminé;

CONSIDÉRANT QUE dans sa stratégie de positionnement, Fernández Communication inc. proposait également la conception d'une brochure à vocation promotionnelle pour accrocher les gens qui sont de passage dans la MRC;

CONSIDÉRANT QU'un investissement de 4 000 \$ est nécessaire afin de produire ladite brochure;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accorde un contrat de services à Fernández Communication inc. pour la réalisation d'une brochure à vocation promotionnelle, au montant de 4 000 \$ excluant les taxes;

QU'il mandate le Service de développement économique afin d'assurer le suivi de ce dossier;

QUE le Conseil autorise le préfet ainsi que le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2018-10-229

Alliance pour la solidarité Côte-Nord

ATTENDU QUE la Direction régionale de Services Québec de la Côte-Nord présentait au comité régional de sélection du *Fonds d'appui au rayonnement des régions* (FARR), composé d'élus municipaux, de directeurs généraux des MRC et de l'attaché politique du ministre responsable de la Côte-Nord, les orientations et normes du *Fonds québécois d'initiatives sociales* (FQIS) devant mener à la ratification d'une entente pour la Côte-Nord;

ATTENDU QUE le cadre normatif des Alliances stipule que la gestion du FQIS doit être confiée au palier régional;

ATTENDU QU'en ce sens, les ententes régionales doivent être conclues avec un organisme régional constitué, désigné ou créé par les élus de la région. Par contre, le fiduciaire pourrait être, par exemple, une MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord signifie son intention d'être mandataire agissant à titre de table régionale de lutte contre la pauvreté pour la région.

RÉSOLUTION 2018-10-230

***Opération du centre de transfert - acquisition
d'une pelle de manutention sur pneus - octroi de contrat***

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a mandaté le directeur général à lancer un appel d'offres pour l'acquisition d'une pelle mécanique avec cabine hydraulique afin d'effectuer le chargement des matières résiduelles (ordures, recyclage, matériaux de construction) au centre du transfert (résolution 2018-08-182);

ATTENDU QUE la date d'ouverture des soumissions, initialement prévue le 17 septembre, a été reportée au 21 septembre 2018 suite à l'émission d'un addenda;

ATTENDU QU'afin de procéder à l'octroi du contrat dans les meilleurs délais, le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a résolu qu'un comité formé d'élus tiennent une rencontre (en personne et par visioconférence), afin d'étudier les soumissions reçues et de procéder à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, selon l'option retenue par le comité (résolution 2018-09-211);

ATTENDU QUE cette rencontre a eu lieu le mardi 25 septembre comme prévu, en présence de quatre élus (M^{mes} Micheline Anctil et Marie-France Imbeault, MM. André Desrosiers et Gontran Tremblay), ainsi que de trois membres du personnel de la MRC (M^{me} Julie Hamelin, MM. François Gosselin et Stéphane Gauthier);

ATTENDU QUE trois entreprises ont déposé des soumissions pour l'une ou l'autre, ou plusieurs des options demandées, lesquelles font l'objet d'une soumission de prix forfaitaire distincte (les montants incluent les taxes, ainsi que les montants forfaitaires pour délais de livraison, le cas échéant) :

- **Option A : pelle neuve sans location en début de contrat :**
 - Strongco (Chicoutimi) : 556 180,07 \$
 - Toromont CAT (Pointe-Claire) : 453 001,50 \$

- **Option B : pelle neuve avec location en début de contrat :**
- Toromont CAT (Pointe-Claire) : 501 580,73 \$
- **Option C : pelle usagée sans location en début de contrat :**
- 9041-5852 QUÉBEC INC. (Chicoutimi) : 124 747,88 \$

ATTENDU QUE le comité a unanimement recommandé d’octroyer le contrat à l’entreprise 9041-5852 Québec Inc. (Agrégats Saguenay-Lac-St-Jean inc.), située au 518-59, rue des Crécerelles, Chicoutimi (Québec) G7H 5S9, laquelle a déposé la plus basse soumission conforme pour l’option C (pelle usagée sans location en début de contrat), au montant de 124 747,88 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil entérine la recommandation du comité, de même que l’octroi du contrat à l’entreprise 9041-5852 Québec Inc. (Agrégats Saguenay-Lac-St-Jean inc.), située au 518-59, rue des Crécerelles, Chicoutimi (Québec) G7H 5S9, laquelle a déposé la plus basse soumission conforme pour l’option C (pelle usagée sans location en début de contrat), au montant de 124 747,88 \$ incluant les taxes.

RÉSOLUTION 2018-10-231

***Tri et recyclage des résidus de construction,
rénovation et démolition - octroi de contrat***

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a mandaté le directeur général à lancer un appel d’offres public pour le tri et le recyclage du bois de construction (qualités 2 et 3) et des matériaux mélangés qui sont récupérés aux écocentres des Bergeronnes, de Portneuf-sur-Mer et de Sacré-Cœur (résolution 2018-08-21);

ATTENDU QUE cet appel d’offres comporte les volets suivants :

- Volet 1 : tri et recyclage du bois seulement;
- Volet 2 : tri et recyclage des matériaux mélangés seulement;
- Volet 3 : tri et recyclage des matériaux mélangés et du bois combinés;

lesquels font l’objet d’une soumission de prix unitaire forfaitaire distincte (prix par tonne métrique);

ATTENDU QUE ce contrat sera d’une durée de deux ans, débutant le 1^{er} novembre 2018 pour se terminer le 31 octobre 2020;

ATTENDU QUE deux entreprises situées dans la région de Québec ont déposé une soumission dans le délai prescrit à l’appel d’offres (les prix correspondent à la ligne P du tableau 1 du bordereau de soumission, c’est-à-dire au grand total annuel incluant le montant relatif au transport des matériaux, ainsi que les taxes applicables) :

Soumissionnaire	Volet 1	Volet 2	Volet 3
Services Matrec inc. L’Ancienne-Lorrette	89 229,71 \$	328 970,45 \$	410 154,78 \$
AIM Éco-Centre St-Augustin-de-Desmaures	79 506,27 \$	280 200,93 \$	362 261,20 \$

ATTENDU QU’il est dans l’intérêt de la MRC d’octroyer deux contrats, soit un contrat pour le volet 1 et un contrat pour le volet 2;

ATTENDU QUE l’entreprise AIM Éco-Centre a déposé la plus basse soumission conforme pour le volet 1, de même que pour le volet 2;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord retienne la soumission de AIM Éco-Centre et lui octroie les contrats pour le tri et recyclage des résidus de construction, rénovation et démolition selon les volets suivants (les prix correspondent aux prix unitaires forfaitaires qui seront payés par la MRC conformément à l'article 3.3 du cahier des charges; ces prix sont indiqués à la ligne A du tableau 1 du bordereau de soumission pour le bois et à la ligne D du tableau 1 du bordereau de soumission pour les matériaux mélangés, et excluent les taxes applicables):

- **Volet 1** : tri et recyclage du bois seulement, pour un prix unitaire forfaitaire de 40 \$ par tonne métrique, plus les taxes applicables;
- **Volet 2** : tri et recyclage des matériaux mélangés seulement, pour un prix unitaire forfaitaire de 79 \$ par tonne métrique, plus les taxes applicables;

le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

QUE ces documents d'appels d'offres, le contenu de la soumission, ainsi que la présente résolution constituent le contrat.

RÉSOLUTION 2018-10-232

Programme SARP - renouvellement de l'entente

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé avec le ministère de la Culture et des Communications une entente de développement culturel pour la période 2018-2020;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de cette entente prévoit le maintien de plusieurs programmes dont, notamment, le *Programme de service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale* (SARP);

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue avec le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean se termine le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'action concernant l'achat d'une banque d'heures de consultation SARP est un besoin de plus en plus demandé dans le milieu;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de négocier et conclure une nouvelle entente répondant aux besoins actuels des résidents et commerçants de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean a déposé un projet d'entente à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a été analysé par la Commission des Arts et de la Culture et qu'il répond aux exigences de l'Entente de développement culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la Commission des Arts et de la Culture, accepte l'entente proposée par le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean pour l'achat d'une banque de 15 consultations au montant de 12 754 \$, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021;

QUE la contribution de la MRC soit de 90 % pour les consultations résidentielles, et de 60 % pour les consultations commerciales, le tout selon la tarification en vigueur;

QU'il autorise le directeur général à accepter les demandes de subvention qui répondent aux normes préétablies de ce programme, et ce, sans attendre la tenue d'un Conseil;

QU'il autorise le préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2018-10-233

Transport collectif - signature de contrats de services dans le cadre du transport bénévole et accompagnement

CONSIDÉRANT QUE le Service de transport adapté et collectif de la MRC a mis de l'avant une structure visant l'offre de transport bénévole et accompagnement en 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est dotée d'une *Politique sur les principes et les orientations du transport bénévole et accompagnement*;

CONSIDÉRANT QUE des contrats de services ont été signés entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et les comités de bénévoles des municipalités de Tadoussac, Sacré-Cœur, Les Bergeronnes et Les Escoumins pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de déplacements effectués de septembre 2017 au 31 août 2018, soit l'équivalent d'une année complète, se présente de la façon suivante :

• Comité de bénévoles Les Escoumins	⇒	668 déplacements
• Comité de bénévoles Les Bergeronnes	⇒	190 déplacements
• Comité de bénévoles Sacré-Cœur	⇒	312 déplacements
• Comité de bénévoles Tadoussac	⇒	384 déplacements
Total :		1 554 déplacements

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'inscriptions au transport collectif – transport bénévole et accompagnement – augmente quotidiennement et que le portrait au 31 août 2018 se détaille ainsi :

	Nombre d'usagers INSCRITS	Nombre d'usagers UTILISATEURS
• Comité de bénévoles Les Escoumins	127	76
• Comité de bénévoles Les Bergeronnes	39	24
• Comité de bénévoles Sacré-Cœur	57	35
• Comité de bénévoles Tadoussac	41	33
Total :	264	168

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a diffusé son *Programme d'aide au développement du transport collectif* (PADTC) à l'été 2018;

CONSIDÉRANT QUE le PADTC est en vigueur à compter de sa date d'approbation par le Conseil du trésor et se termine le 31 décembre 2020, mais couvre les dépenses admissibles à compter du 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le ministère prévoit, dans les modalités d'application de son PADTC, ce qui suit :

Les organismes admissibles qui utilisaient en 2017 les aides financières reçues afin de couvrir une partie des frais de déplacement et d'organisation liés au transport effectué par des bénévoles peuvent continuer de les utiliser à cette fin. Les organismes qui n'utilisent pas les aides financières aux fins du transport bénévole ne peuvent les utiliser pour développer une offre de services de cette nature dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la première année de l'offre du transport bénévole et accompagnement a été un vif succès, que ce type de transport répond grandement aux besoins des citoyens et citoyennes des municipalités situées dans le secteur ouest de La Haute-Côte-Nord et qu'il s'agit d'ailleurs d'un enjeu majeur;

CONSIDÉRANT QUE par son *Recueil des politiques de gestion*, le Conseil du Trésor du Québec prévoit l'indemnité de kilométrage de la façon suivante :

À compter du 1^{er} octobre 2018

- Jusqu'à 8 000 km : **0,455 \$/km**
- Plus de 8 000 km : **0,410 \$/km**

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC assure la pérennité de l'offre en transport bénévole et accompagnement pour les municipalités de Tadoussac, Sacré-Cœur, Les Bergeronnes et Les Escoumins en octroyant un contrat de services à chacun des quatre comités de bénévoles pour terminer l'année 2018 et pour toute l'année d'opération se terminant le 31 décembre 2019;

QUE le taux au kilomètre accordé aux conducteurs bénévoles soit de 0,43 \$, ce taux correspondant uniquement à une compensation financière pour l'utilisation du véhicule personnel et ne s'agissant aucunement d'une rémunération;

QUE la répartition des enveloppes budgétaires soit la suivante :

- Pour l'année 2018 :

• Comité de bénévoles Les Escoumins	35 090 \$
• Comité de bénévoles Les Bergeronnes	8 850 \$
• Comité de bénévoles Sacré-Cœur	12 095 \$
• Comité de bénévoles Tadoussac	8 437 \$
	<hr/>
	64 472 \$

- Pour l'année 2019 :

• Comité de bénévoles Les Escoumins	24 110 \$
• Comité de bénévoles Les Bergeronnes	5 863 \$
• Comité de bénévoles Sacré-Cœur	6 150 \$
• Comité de bénévoles Tadoussac	8 405 \$
	<hr/>
	44 528 \$

- Ce qui correspond à un nombre de déplacements total (2018-2019) :

• Comité de bénévoles Les Escoumins	⇒	1 162 déplacements
• Comité de bénévoles Les Bergeronnes	⇒	346 déplacements
• Comité de bénévoles Sacré-Cœur	⇒	482 déplacements
• Comité de bénévoles Tadoussac	⇒	646 déplacements
		<hr/>
		2 636 déplacements

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ces contrats, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de ceux-ci ou une de leurs modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée aux contrats, comme susdit.

Correspondance

1. INFORMATION GÉNÉRALE

1.1. M^{me} Josée Pilon, chef – Projets de développement, Hydro-Québec

Confirmation du versement 2018 de l'*Entente de partenariat Betsiamites*.

1.2. M. René Simon, chef de Pessamit

Il souligne que le Conseil des Innus de Pessamit souscrit avec enthousiasme à la phase 1 du *Projet pilote en transport et accessibilité à la formation*.

1.3. MRC de Minganie

Copie de deux résolutions portant sur la gestion *Programme d'aménagement durable des forêts* et la dénonciation au MFFP de ne pas être à l'écoute des MRC de la Côte-Nord pour la conclusion d'une entente dans le cadre de ce programme.

1.4. MRC de Minganie

Appui à la résolution 2018-08-183 portant sur la gestion des résidus provenant de la chasse.

1.5. M. David Bouchard, directeur de la coordination et des relations avec le milieu, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Déploiement d'une affiche de sensibilisation aux risques associés à la circulation en milieu agricole.

2. DEMANDES D'APPUI

2.1. MRC de Coaticook

Demande au MDDELCC de reconsidérer les restrictions reliées à l'utilisation de sacs compostables pour les lieux de compostage de catégories 1 et 2, particulièrement lorsque ceux-ci sont situés à proximité de lieux d'enfouissement.

2.2. MRC de Vaudreuil-Soulanges

Demande au MAMOT et au MDDELCC de modifier l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* et son équivalent du *Code municipal du Québec*, afin de redonner aux municipalités et aux villes le droit de signer de gré à gré avec un OBNL œuvrant dans le traitement des matières recyclables.

2.3. FQM

Appui à la FQM afin qu'elle mène les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017.

RÉSOLUTION 2018-10-234

Lignes directrices du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - appui à la MRC de Coaticook

ATTENDU la résolution 2018-CA-09-211 de la MRC de Coaticook concernant les Lignes directrices du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui définissent ce qui correspond à un tri à la source en vrac;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Coaticook et demande à la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de reconsidérer les restrictions reliées à l'utilisation de sacs compostables pour les lieux de compostage de catégories 1 et 2, particulièrement lorsque ceux-ci sont situés à proximité de lieux d'enfouissement;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à Recyc-Québec, au député de René-Lévesque, à la FQM, à l'UMQ, ainsi qu'à la MRC de Coaticook.

RÉSOLUTION 2018-10-235

Demande de modification de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes - appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges

ATTENDU la résolution 18-08-29-09 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Vaudreuil-Soulanges et demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de modifier l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* et son équivalent du *Code municipal* afin de redonner aux municipalités et aux villes le droit de signer de gré à gré avec un OBNL oeuvrant dans le traitement des matières recyclables;

QUE copie de cette résolution soit également transmise au député de René-Lévesque, à la FQM, à l'UMQ, ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLUTION 2018-10-236

Déclaration commune - Forum des communautés forestières

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre 2017, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017;

QU'il demande à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada;
- M^{me} MarieChantal Chassé, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- M. Éric Girard, ministre des Finances;
- M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation;
- M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION 2018-10-237

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement 111-2008);

CONSIDÉRANT la liste soumise des déboursés effectués par la MRC pour la période du 19 septembre 2018 au 16 octobre 2018, totalisant 891 323,61 \$ (qui fait partie du présent procès-verbal comme si tout au long récitée);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récitée au long;

QUE le Conseil approuve les déboursés de 891 323,61 \$ pour la MRC, effectués du 19 septembre 2018 au 16 octobre 2018.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, François Gosselin, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 16 octobre 2018.

François Gosselin
Secrétaire-trésorier et directeur général

RÉSOLUTION 2018-10-238

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 35.

PAR LES PRÉSENTES, JE, DONALD PERRON, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Donald Perron
Préfet de comté

François Gosselin
Secrétaire-trésorier et
directeur général